

La mesure de l'efficacité dans la coopération au développement

Guide Zewo pour projets et programmes



Bonne pratique

Il n'existe pas qu'un système de mesure de l'efficacité. Chaque organisation doit développer son propre concept, adapté à sa configuration. Pour y parvenir, la Zewo recommande de tenir compte des principes suivants, qui touchent à la qualité de la mesure, à la publication des résultats et à la communication de ces derniers:

Qualité

- **Concept**

L'organisation dispose d'un concept de mesure de l'efficacité adapté à sa configuration. Ce concept renferme les informations relatives à qui mesurera quoi, à l'aide de quelles méthodes, quand et à quelle fréquence auprès des groupes cibles.

- **Fréquence**

L'organisation effectue régulièrement des mesures de l'efficacité auprès des groupes cibles.

- **Budget**

L'organisation fixe entre **0,5 et 2,5 %** de son budget de projet annuel en vue de la mise en place et de la réalisation de mesures de l'efficacité.

- **Niveau de comparaison**

L'organisation comprend toujours, dans sa mesure de l'efficacité, au minimum une comparaison Avant/Après. La simple description d'un état n'est pas comprise comme une mesure de l'efficacité.

Publication

- **Concept**

L'organisation révèle ses principes en matière de mesure de l'efficacité, de calendrier et de méthodes utilisées.

- **Résultats**

Les résultats de la mesure de l'efficacité sont publiés dans le rapport d'activités annuel. Ce dernier aborde notamment les questions suivantes:

- **Les objectifs d'efficacité:** les effets visés au sein du groupe cible
- **La prestation délivrée (output): présentation avec** précision des moyens employés (input) et de la poursuite de l'objectif
- **L'effet direct (outcome):** description du changement auprès du groupe cible, en comparaison avec les éventuels changements intervenus au sein du groupe de comparaison
- **L'effet à plus long terme (impact):** description, si possible, de la contribution aux objectifs supérieurs et à l'effet à plus long terme

- **Rapports**

Les rapports sur l'efficacité de chaque projet et programme sont transmis au moins aux bailleurs de fonds.

- **Coûts**

Il est également souhaitable d'indiquer quels moyens ont été employés aux fins de la mesure de l'efficacité.

Affirmations

- **Synthèse**

L'agrégation des résultats par thème ou par région est possible, pour autant que les mesures utilisées le permettent.

- **Précision**

Les affirmations au sujet de l'effet atteint sont adaptées à la pertinence, à la précision et à la fiabilité des méthodes utilisées. Il doit être notamment dit clairement si l'effet d'un projet ou programme spécifique a pu être démontré, sans qu'il demeure de doute, ou si c'est seulement sa plausibilité qui a été appréciée.

- **Exhaustivité**

Aucune information essentielle qui pourrait modifier le tableau d'ensemble n'a été omise. En particulier, on ne donne pas une sélection d'exemples positifs, tandis que les exemples négatifs sont laissés de côté.

- **Véracité**

Si les affirmations seront utilisées à des fins de publicité ou pour la collecte de fonds, les faits doivent être vérifiables.

- **Durée**

Le moment où la mesure a été effectuée et la période sur laquelle porte chaque affirmation doivent être précisés.



La mesure de l'efficacité dans la coopération au développement

Guide Zewo pour projets et programmes



Rapport de performance

Le rapport de performance est défini dans les recommandations relatives à la présentation des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif (Swiss GAAP RPC 21), comme faisant partie intégrante des comptes annuels. Les exigences minimales posées en matière de rapport de performance sont prescrites par Swiss GAAP RPC 21, chiffres 42 à 43, comme suit:

Le rapport de performance renseigne de manière appropriée sur la capacité de rendement (efficacité) et la rentabilité (efficience) de l'organisation sociale d'utilité publique à but non lucratif.

Il publie obligatoirement :

1. le but de l'organisation,
2. les organes dirigeants et la durée de leurs fonctions,
3. les personnes responsables au sein de la gestion,
4. les liens avec des organisations liées,
5. les objectifs fixés, une description des prestations fournies en relations avec les objectifs fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

Dans les notes (chiffre 59), il est dit ce qui suit:

1. Le rapport de performance est soumis aux principes et aux bases de l'établissement régulier des comptes et des rapports. Une attention particulière devra être portée au principe de permanence.
2. Les indications dans le rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Généralement, on décrit les prestations en fournissant souvent aussi des statistiques et des chiffres-clés. Ces rapports de performance sont souvent intégrés aux rapports d'activité annuels. Pour éviter les doubles emplois, il est naturellement renoncé à reproduire le tout dans les comptes annuels.

Le terme « effet » n'est pas explicitement mentionné dans les règles légales Swiss GAAP RPC 21, mais il peut être déduit de la notion de « capacité de rendement » (efficacité). Il reste à déterminer quel est la façon adaptée pour donner des informations sur les performances d'une organisation, c'est-à-dire sur la prestation fournie et l'effet atteint.

IMPORTANT

Afin que les lectrices et les lecteurs puissent se faire une idée complète de la capacité de performance et de la rentabilité d'une organisation, ils ont besoin d'informations au sujet des objectifs d'efficacité et de toutes les données montrant où en est l'organisation dans la poursuite de ces mêmes objectifs. La mention des moyens employés s'impose également.

Exemple

L'exemple montre comment peuvent être intégrés dans un rapport de performance les résultats d'une mesure de l'efficacité de projets ou programmes.

Modèle de rapport de performance

1. Qui nous sommes

La structure de l'organisation, ses organes, les personnes responsables et les liens avec les organisations liées sont présentés.

2. Ce que nous faisons

Le but de l'organisation, ses objectifs et ses activités de base sont décrits.

Notre organisation s'engage pour l'amélioration des conditions de vie dans les pays du Sud. Dans les régions frappées par la pauvreté, nous voulons en particulier ...

1. Réduire la pauvreté
2. Améliorer la santé
3. Promouvoir l'égalité des chances

Nous entendons apporter une contribution à la réalisation de tels objectifs, en suivant les axes stratégiques suivants, dans les domaines suivants:

1. Priorité par domaine
 - + Santé
 - + Instruction
 - + Micro-entrepreneuriat
2. Priorité par groupe cible
 - + Enfants
 - + Mères
 - + Population des zones rurales
3. Priorité par région
 - a. Afrique
 - i. Burkina Faso
 - ii. Mali
 - iii. Ethiopie
 - b. Amérique latine
 - i. ...

3. Comment nous mesurons notre efficacité

Il s'agit ici de décrire comment l'organisation mesure sa performance et son efficacité et combien de moyens elle engage à cette fin.

Nous surveillons en continu tous nos projets à l'aide d'un monitoring et enregistrons notre performance de manière systématique.

Dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de nos projets et programmes, nous suivons les principes suivants:

- Volumes de plus de CHF 1 mio. par an: au min. 1 évaluation en 3 ans
- Volumes de plus de CHF 5 mio. par an: au min. 1 évaluation tous les 3 ans
- Volumes de plus de CHF 10 mio. par an: au min. 1 évaluation tous les 3 ans, dont 1 évaluation externe
- Les projets pilotes font toujours l'objet d'une évaluation au plus tard au bout de 3 ans

Nous accordons au maximum 1% du volume global des projets et programmes à la mesure de l'efficacité attendue.